

Malentendance, la MGEN s'engage !

En France, la malentendance concerne environ 5 millions de personnes, dont 2 millions ont moins de 55 ans. La demande d'appareils auditifs est donc de plus en plus importante.

Or le coût d'un appareil auditif est onéreux (entre 1600 € et 1850 € en moyenne), assez peu remboursé par la Sécurité sociale et peut laisser un reste à charge important.

En conséquence, aujourd'hui, 15% seulement des personnes malentendantes sont équipées.

C'est pourquoi la MGEN a décidé :

- Le renforcement de la prestation Audioprothèse incluse dans l'Offre Globale MGEN, afin de réduire le reste à charge pour les adhérents.
- La mise en place du réseau Audistya, un réseau d'audioprothésistes partenaires, afin de garantir à tous les adhérents un accompagnement professionnel spécifique et individualisé, avec des tarifs encadrés (à partir du 1^{er} janvier 2013).



Pour en
savoir plus
sur le réseau
Audistya

Contactez-nous au
36 76
coût d'un appel local depuis
un poste fixe, hors coût opérateur
(seulement pour la métropole).

Consultez notre site Internet
www.mgen.fr

Venez nous rencontrer dans le
Centre de service MGEN
de votre département

NOUVEAU
1^{ER} JANVIER 2013
PRESTATION
AUDIOPROTHÈSE

“
Prestation renforcée
et réseau
Audistya
à votre écoute:
vous êtes sûr de faire le
meilleur choix
auditif !
”

AGENCEL2013.COM - 17323 - Janvier 2013 - Photos : ©Jean-Pierre Sallé - Ce document de nature informative n'est pas contractuel. Document à caractère publicitaire. Réf. : DEPAUD0113.

MGEN

MGEN, Mutuelle générale de l'Éducation nationale, immatriculée sous le numéro SIREN 775 695 399, MGEN Vie, immatriculée sous le numéro SIREN 441 922 002, MGEN Filia, immatriculée sous le numéro SIREN 440 363 588, mutuelles soumises aux dispositions du livre II du code de la Mutualité - MGEN Action sanitaire et sociale, immatriculée sous le numéro SIREN 441 921 913, MGEN Centres de santé, immatriculée sous le numéro SIREN 477 901 714, mutuelles soumises aux dispositions du livre III du code de la Mutualité. Complément audioprothèse délivré par MGEN Action sanitaire et sociale. Les autres prestations sont délivrées par MGEN. Groupe Istya - Union mutualiste de groupe (UMG) immatriculée sous le numéro SIREN 532 661 832. Sises ; 3 square Max Hymans 75748 Paris Cedex 15. Les conditions de garanties figurent aux statuts et règlements mutualistes MGEN.

MGEN

MUTUELLE SANTÉ • PRÉVOYANCE
AUTONOMIE • RETRAITE

Les avantages du réseau Audistya

Au 1^{er} janvier 2013, les audioprothésistes partenaires du réseau Audistya, répartis à travers toute la France, se mobilisent autour de 5 engagements qui font toute la différence :

1

Un devis clair et détaillé pour chaque type d'équipement

2

Des prix plafonnés et la dispense d'avance de frais

L'encadrement des prix sur des appareils très coûteux, permet de maîtriser et de réduire votre reste à charge. De plus, les audioprothésistes partenaires s'engagent à pratiquer la dispense d'avance de frais sur l'achat des appareils auditifs. Vous n'avez donc pas d'argent à avancer sur la part prise en charge par la MGEN.

3

Un mois d'essai gratuit (minimum de 4 séances de réglage)

En général, 4 à 5 séances de réglage suffisent pour permettre une bonne appropriation de l'appareil. Si cela s'avère insuffisant, l'audioprothésiste partenaire vous orientera vers votre professionnel de santé (ORL ou médecin traitant) pour établir un bilan de votre situation auditive et la prescription de séances d'orthophonie si nécessaire. Les adhérents MGEN bénéficient d'un accompagnement personnalisé afin de faciliter l'adaptation à l'appareil auditif.

4

Une garantie étendue à 4 ans en cas de panne ou de casse

5

Un kit d'entretien offert pour tout nouvel appareil

La prestation audioprothèse MGEN

Les montants sont applicables au 1^{er} janvier 2013

Achat d'un appareil auditif (Prestation Offre Globale MGEN)

Avec l'Offre Globale MGEN, vous bénéficiez automatiquement d'une prise en charge pour vos solutions auditives. La prestation MGEN complète l'intervention de la Sécurité sociale (de l'ordre de 119 € pour les adultes).

	PRESTATION MGEN HORS RÉSEAU AUDISTYA	PRESTATION MGEN DANS LE RÉSEAU AUDISTYA*
Adhérent de moins de 20 ans (ou de 20 ans et plus si atteint de cécité)	650 € par appareil	750 € par appareil
Adhérent de 20 ans et plus	550 € **	650 € **
Forfait annuel entretien et réparation (par appareil)	50 € ***	

* Quand le mutualiste a recours à un audioprothésiste partenaire du réseau AUDISTYA, il bénéficie de tarifs encadrés et de la dispense d'avance de frais sur l'achat des appareils auditifs, dans la limite des prestations fixées ci-dessus. La liste des audioprothésistes partenaires du réseau AUDISTYA peut être obtenue auprès des centres de service MGEN ou à partir de l'espace personnel sur le site internet mgen.fr.

** Remboursement MGEN par appareil et dans la limite de deux appareils par an.

*** Versé en plusieurs fois le cas échéant.

Les actions concertées⁽¹⁾

Les adhérents MGEN, actifs ou retraités de l'Education nationale, et leurs bénéficiaires reçoivent aussi, en sus des prestations de l'Offre Globale, une allocation actions concertées Ministère de l'Education nationale (MEN) et MGEN. La MGEN s'engage à financer une part équivalente à celle du MEN.

Allocation versée au titre des actions concertées MEN	50 € *
+	
Allocation versée au titre des actions concertées MGEN	50 € *
+	
Total par équipement	100 € *

* Allocations dans la limite du reste à charge suite à l'achat d'un appareil auditif. Cette allocation est versée par la MGEN sous condition d'appartenance au MEN.

L'action sociale MGEN

La MGEN intervient également au titre de son action sociale, sous forme d'une allocation « Complément audioprothèse » dont le montant est fixé en fonction du quotient familial*.

QUOTIENT FAMILIAL	COMPLÉMENT AUDIOPROTHÈSE MGEN
Quotient familial < à 10 K €	150 € **
10 K € < Quotient familial < à 15 K €	100 € **

* Dans les conditions de l'annexe audioprothèse du règlement n°2 MGEN.

** Allocation dans la limite du reste à charge suite à l'achat d'un appareil auditif.



Exemple : Après avoir consulté un ORL, dans un premier temps, (consultation remboursée par l'Offre Globale MGEN) Audrey se rend ensuite chez un audioprothésiste partenaire du réseau Audistya. Celui-ci lui propose un appareil auditif adapté à son niveau de malentendance, avec un devis clair et détaillé. En tenant compte des différentes prestations MGEN, elle sait exactement ce qu'il lui reste à payer. De plus, comme elle a choisi le réseau Audistya, elle n'a pas besoin de faire l'avance des frais à hauteur de la prestation MGEN.

Prix d'achat de l'appareil (réseau Audistya)	1560 €
Remboursement Sécurité sociale	119,83 €
Prestation Offre Globale MGEN	650 €
Sous-total du reste à charge	790,17 €
Actions concertées MEN / MGEN ⁽¹⁾	100 €
Action sociale MGEN ⁽²⁾	150 €
Reste à charge	540,17 €

⁽¹⁾ Les actions concertées sont ouvertes à tous les agents (mutualistes ou non) du Ministère de l'Education nationale. ⁽²⁾ Allocation Complément audioprothèse pour un quotient familial < à 10K €